



RAPPORT SUR L'EAU

2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

Présenté pour l'exercice, conformément à l'article L 222.45 du Code Général des
Collectivités Territoriales, et au décret du 02 mai 2007, et en application du décret n°
95-635 du 06 mai 1995.



SIAEP Huisseau Gémigny
181 rue de Patay 45310 GEMIGNY

Tel/fax : 02 38 75 51 09
siaep.huisseau.gemigny@orange.fr

SOMMAIRE

1 – DONNES GENERALES

- 1-1 Historique
- 1-2 Organisation du service
- 1-3 Présentation des installations
- 1-4 Travaux et études en cours

2 – DONNEES QUANTITATIVES

- 2-1 Les abonnés
- 2-2 L'eau

3 – LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

- 3-1 La qualité de l'eau
- 3-2 La connaissance et la gestion patrimoniale
- 3-3 Le rendement du réseau
- 3-4 L'indice linéaire des volumes non comptés
- 3-5 L'indice linéaire de pertes en réseau
- 3-6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3-7 L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

4 – DONNEES FINANCIERES

- 4-1 Le prix de l'eau
- 4-2 Modalités d'application des tarifs
- 4-3 Bilan d'exploitation
- 4-4 Financement des investissements
- 4-5 Actions de solidarité
- 4-6 Projets à l'étude



ANNEXES :

- Annexe 1 Fiche d'information de l'ARS
- Annexe 2 Analyse d'eau

La Loi n° 95-101 du 02 février 1995 régleme la l'information sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et indicateurs de performance à y faire figurer.

Le rapport annuel d'activité a pour objectif d'informer les usagers sur le fonctionnement global du service public du SIAEP Huisseau-Gémigny, mais aussi sur le prix et la qualité de l'eau distribuée.

1 – DONNEES GENERALES

1-1 HISTORIQUE

1954-1955 :

Le 23 mars 1954 est né le Syndicat d'études pour la réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable, formé entre les Communes de Coulmiers, Gémigny, Rozières-en-Beauce et Saint-Sigismond. La transformation en Syndicat définitif eut lieu le 29 avril 1955, selon arrêté Préfectoral. Le siège a été fixé à la Mairie de Gémigny.

1963 :

En avril 1963, le Conseil Municipal de Huisseau sur Mauves a sollicité le rattachement de sa commune au Syndicat. Les Conseils municipaux des 4 Communes ont donné leur accord, et un arrêté Préfectoral du 25 septembre 1963 entérinait l'extension du Syndicat.

A cette époque, les installations du Syndicat comprenaient un forage avec station de pompage (creusé en 1942) et un château d'eau (construit en 1957/1958), tous deux situés à Gémigny, ainsi qu'un réseau de canalisations sur les 4 communes.

De 1965 à 1976 :

Les travaux de canalisation et du réservoir de Huisseau ont été réalisés en 1965 et 1966.

Le réservoir était alors alimenté par gravité depuis le château d'eau de Gémigny.

Pour un problème de qualité d'eau, le forage de Gémigny, situé à Malmusse, produisant une eau trop chargée en nitrates, a dû être fermé. Il a été décidé de construire un forage à Huisseau sur Mauves, au lieu-dit « La Perterie » (Forage du Rondeau) ; il a été mis en service en 1975.

Pour répondre à l'augmentation de la demande, en particulier dans les moments de pointe, une station de surpression a été installée à Coulmiers avec un réservoir au sol, en 1976, rue de Frévent, ainsi qu'une nouvelle canalisation reliant Gémigny à Coulmiers, afin de parfaire l'alimentation du secteur.

1987-1988 :

Construction de la station de déferrisation au forage de Huisseau.

2009 - 2018 : **Sécurisation du réseau**

Dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable, le SIAEP a souhaité créer un forage de secours, pour pallier une éventuelle défaillance du captage actuel (pollution, problème technique...), projet cohérent avec les conclusions du schéma départemental d'alimentation en eau du Loiret.

Un sondage de reconnaissance a été entrepris au Lieu-dit « La Vallée » à Huisseau sur Mauves en 2013. Les résultats s'étant avérés très satisfaisants, le forage d'exploitation définitif a été réalisé fin 2014, à 15 mètres du sondage de reconnaissance.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique a été délivré par la Préfecture du Loiret le 10 octobre 2017.

Les travaux de raccordement au réseau existant ont été réalisés en été 2017.

La station de pompage de la Vallée a été mise en service en avril 2018.

1-2 ORGANISATION

Compétences :

Le Service de l'eau est géré au niveau intercommunal par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Huisseau sur Mauves – Gémigny (ou SIAEP Huisseau-Gémigny). Le service est exploité en Régie.

C'est un SIVU : Syndicat Intercommunal à vocation unique.

Il n'existe pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

La distribution de l'eau s'étend sur l'ensemble du territoire des 5 communes adhérentes : Coulmiers, Gémigny, Huisseau sur Mauves, Rozières-en-Beauce et Saint-Sigismond.

Le SIAEP exerce :

- Une activité de production d'eau potable, par l'exploitation des forages du Rondeau et de La Vallée, à Huisseau sur Mauves.
- Une activité de transfert,
- Et une activité de distribution sur l'ensemble des cinq communes.

Représentation :

Les 5 Communes délèguent leur compétence en matière de production d'eau potable au SIAEP Huisseau-Gémigny.

Chaque commune est représentée au sein du Syndicat par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (tous élus dans leur commune).

Le siège est situé à la Mairie de Gémigny (181 rue de Patay).

Le Comité Syndical décide des orientations à donner au Syndicat, sur propositions du Président et du Vice-Président.

Le Comité syndical est renouvelé après chaque élection municipale. Depuis 2020, les représentants sont :

- Pour Gémigny : M. Joël Caillard (Maire) et Mme Florence Brice
- Pour Huisseau/Mauves : M. Régis Senée (Vice-président du SIAEP), et M. Aurélien RIVIERRE,
- Pour Coulmiers : M. David Camus (Président du SIAEP) et M. Patrice Amary
- Pour Rozières-en-Beauce : M. Sébastien Chaussard et M. Stéphane Hureau,
- Pour Saint-Sigismond : Mme Isabelle Boissière (Maire) et M. Thierry Sevin.

Par ailleurs, Monsieur Steeve CESTO, fontainier au SIAEP depuis avril 2021, assure la maintenance des installations, le relevé des compteurs et le suivi des entretiens.

Il remplace M. Patrice PUFFERRA, parti en retraite au 1^{er} janvier 2021.

Madame Hélène Passelande assure le secrétariat.

1-3 PRESENTATION DES INSTALLATIONS

➤ **Le forage du Rondeau :**

Le forage principal se situe sur la Commune de Huisseau-sur-Mauves ; il est d'une profondeur de 60m, et date de 1974. Il capte des eaux de la nappe des calcaires de Beauce.

Il est équipé de 2 pompes immergées, d'un débit unitaire de 50m³/heure, qui fonctionnent en alternance pour assurer le remplissage :

- du château d'eau de Huisseau, contenant 300 m³,
- du château d'eau de Gémigny, d'une capacité de 400 m³
- et du réservoir de Coulmiers, de 150 m³.

Ces pompes sont installées l'une à 25m sous le haut de la tête de puits, et la 2nde un mètre plus bas. Le forage est équipé d'une sonde piézométrique (mesurant le niveau de la nappe) et d'électrodes de sécurité manque d'eau. Elles ont été remplacées en octobre 2017.

Le démarrage de la pompe de forage est asservi au niveau d'eau dans le château d'eau de Huisseau ou dans le réservoir de Coulmiers

Il est possible de démarrer simultanément les 2 pompes portant la capacité à 100m³/h. Néanmoins ce mode de fonctionnement est très rare.

Les eaux brutes pompées par le forage sont comptabilisées par un compteur situé au refoulement des pompes. Il est équipé d'une tête émettrice, raccordée à la télésurveillance.

➤ **Le forage de la Vallée**

Le forage de « La Vallée » à Huisseau sur Mauves, réalisé par le SIAEP en 2014, dans le cadre de la sécurisation de son alimentation en eau potable, a été mis en service le 04 avril 2018.

Sa mise en exploitation a nécessité son raccordement à la station de deferrisation du Rondeau (travaux effectués de juillet à novembre 2017).

Le forage est équipé d'une pompe immergée d'un débit unitaire de 65m³/h, placée à 18m du sol (crépine), fonctionnant sur variation de vitesse. Elle est équipée d'un capteur piézométrique. La tête de puits est conçue pour pouvoir accueillir une seconde pompe.

Un local technique abrite le compteur, les équipements électriques, d'automatisme et de télégestion, le ballon anti-bélier, et est équipé d'alarme anti-intrusion.

La parcelle, qui correspond au périmètre de protection immédiate du forage, a été clôturée et aménagée.

Ce forage est raccordé au site du Rondeau par une canalisation en fonte de diamètre 200 mm, d'une longueur d'environ 2,1 km, avec vannes et ventouses. Une ligne pilote a été installée en parallèle.

➤ **La station de traitement**

L'unité de traitement est implantée sur le site du forage du Rondeau, depuis 1987.

Compte tenu de la présence de teneurs en fer dans des concentrations pouvant être supérieures à la référence de qualité en vigueur, les eaux des deux forages sont traitées sur une installation de déferrisation « biologique » par filtre à sable.

Le démarrage de la filière est automatique, tout comme les phases de rétro-lavage.

Les lavages sont effectués tous les 6 000m³.

Les eaux de lavages issues sont ensuite envoyées vers une lagune de décantation, avant que le surnageant soit redirigé vers le réseau d'eau pluviales.

L'eau ainsi déferrisée est chlorée par injection de chlore gazeux, avant stockage dans les réservoirs et distribution.

Une ligne pilote relie les différents équipements et fait transiter l'ensemble des informations d'un site à l'autre, permettant ainsi le fonctionnement global des installations, les unes par rapport aux autres.

Les eaux brutes des deux forages sont comptabilisées en amont de la station de traitement.

Les deux forages fonctionneront simultanément, à raison de 65m³/h.

Il a été choisi de procéder à un mélange des eaux du Rondeau et de celles de la Vallée à 50% / 50%, pour faire fonctionner les 2 forages de façon régulière.

Ces consignes de débit sont paramétrables à tout moment.

L'eau pompée est mélangée ; un mélangeur statique est installé permettant un contact air/eau brute pour oxydation avant filtration.

La station avait été dimensionnée à l'origine pour un débit de 100m³/h.

A l'occasion du raccordement du site de « La Vallée », la station a été changée en 2017, de façon à l'adapter aux nouvelles capacités de pompage,

Cette opération a nécessité le percement du mur arrière du bâtiment.

Une télésurveillance globale des installations est réalisée par poste de télégestion SOFREL.

➤ **Le château d'eau de Huisseau-sur Mauves**

Situé à proximité de la Mairie, ce réservoir d'une hauteur totale de 105,63 m du sol (127,93 m du radier) a une capacité de 300m³.

La cuve du château d'eau est équipée de 2 poires de niveau, permettant le démarrage des pompes du forage et d'une sonde piézométrique pour la mesure précise des niveaux d'eau dans le réservoir.

La cuve est nettoyée chaque année.

L'eau stockée dans le château d'eau de Huisseau-sur-Mauves est distribuée gravitairement aux administrés de cette Commune.

Il a été entièrement rénové en 2019 et 2020.

➤ **La réserve de Coulmiers**

Le site de Coulmiers est alimenté en direct depuis le forage du Rondeau, par une conduite de transfert de 5,75 km environ.

Le réservoir d'une capacité de 150m³ permet :

- D'une part, l'acheminement de l'eau traitée vers le château d'eau de Gémigny, par 2 pompes de reprise (1 en fonction, la 2nde en secours), de 30m³/h chacune
- D'autre part la distribution de l'eau vers les Communes de Rozières-en-Beauce et Coulmiers, par 3 surpresseurs, fonctionnant soit en alternance, soit en continu, selon les besoins en eau de ces 2 communes.

➤ **Le Château d'eau de Gémigny**

La distribution de l'eau des communes de Gémigny et Saint-Sigismond, est assurée gravitairement par le château d'eau de Gémigny, construit en 1957-1958, d'une capacité de 400m³ (hauteur au sol : 112m).

La cuve est également équipée de 2 poires de niveau, permettant le démarrage des pompes du réservoir de Coulmiers. Elle est nettoyée chaque année.

Il fera l'objet d'une rénovation en 2022.

BOUCLAGE :

Notre réseau monté en bouclage nous permet d'assurer la maintenance de nos installations sans couper l'eau de nos abonnés (ex. : lors du nettoyage du château d'eau de Huisseau, le château d'eau de Gémigny est capable de renvoyer l'eau sur Huisseau, et vice-versa).

SOFREL :

Tous nos sites sont équipés d'un système de télésurveillance globale SOFREL, gérant automatiquement les remplissages de nos réserves d'eau, ainsi que les niveaux de pression de nos réseaux de Coulmiers et Rozières-en-Beauce.

Ce système nous assure également la surveillance de toutes les installations électriques, ainsi que la protection anti-intrusion de nos sites.

Il nous permet d'être alertés instantanément en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement des installations.

LE RESEAU DE CANALISATIONS :

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 102 kilomètres au 31/12/2020 (102 au 31/12/2019).

LES COMPTEURS :

Le SIAEP compte actuellement 1369 compteurs actifs

La répartition des compteurs selon leur diamètre s'établit comme suit :

Diamètre	15	20	30	40 et +
Quantité	337	946	83	3
Pourcentage	25 %	69 %	5,9 %	0.1 %

Certains de ces compteurs n'ont jamais été changés.
Les compteurs sont remplacés progressivement, en particulier les plus anciens, par des compteurs neufs.
Ces nouveaux compteurs sont pour la plupart équipés d'une tête à distance (fonctionnant par radio fréquence), qui permet un relevé plus facile.
En 2020, 48 compteurs ont été changés.
398 compteurs, soit 29 % sont équipés d'une tête à distance.

Par ailleurs, 8 nouveaux branchements ont été réalisés en 2020.



1-4 TRAVAUX ET ETUDES EN COURS

A l'été 2020, le château d'eau de Huisseau sur Mauves a fait peau neuve : le ravalement extérieur a été réalisé, avec une peinture ton pierre, du même RAL que la Mairie.
Il porte maintenant haut les couleurs de Huisseau-sur-Mauves.

A l'automne 2020, une canalisation ancienne, en PVC, desservant les fermes de La Vallée et de Villarson, Commune de Saint-Sigismond, a été changée sur environ 1 km.

Au printemps 2021, profitant des travaux de rénovation du centre bourg de Coulmiers, une canalisation ancienne en acier a été remplacée, sur environ 200 mètres, en vue d'améliorer la défense incendie du bourg, et de prévenir l'apparition d'éventuelles fuites.

Fin 2020, il a été décidé de réaliser un « schéma directeur », c'est à dire un diagnostic de notre réseau, sur les 3 Communes de Rozières en Beauce, Coulmiers et Huisseau sur Mauves.
Sur les Communes de Saint-Sigismond et Gémigny, une étude est déjà en cours, diligentée par la Communauté de Communes Beauce Loirétaine, en vue de préparer la prise de la compétence de l'eau.

Enfin, des travaux de rénovation du château d'eau de Gémigny auront lieu début 2022.

2 – DONNEES QUANTITATIVES

2-1 LES ABONNES

Le SIAEP alimente une population de **2932 habitants** au 31/12/2020 (2901 au 31/12/2019). Est considérée comme habitant, toute personne domiciliée dans la zone, ainsi que les résidents saisonniers.

Le SIAEP dessert **1338 abonnés** (1 335 au 31/12/2019).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
COULMIERS	244	246	+0.8 %
GEMIGNY	98	97	- 1 %
HUISSEAU-sur-Mauves	772	774	+ 0,25 %
ROZIERES-en-Beauce	90	90	=
SAINT-SIGISMOND	131	131	=
Total	1 335	1338	+ 0,22 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **13,12 abonnés/km** au 31/12/2020 (13,09 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,17 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **126,08 m³/abonné** au 31/12/2020. (111,87 m³/abonné au 31/12/2019).

2-2 L'EAU

Prélèvement sur les ressources en eau :

Le service public d'eau potable prélève **193 506 m³** pour l'exercice 2020 (176 851 m³ pour l'exercice 2019).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

Le SIAEP n'achète pas d'eaux brutes.

Eaux traitées :

100 % du volume d'eau prélevé est mis en distribution



Ressource	Volume produit en 2019 en m ³	Volume produit en 2020 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2020
Forage du Rondeau (la Perterie)	92 351	99 150		60
Forage de la Vallée	84 500	94 356		80
Total du volume produit (V1)	176 851	193 506	+ 9,4 %	70,2

Le SIAEP achète de l'eau traitée à la Commune de Saint-Pérvy-la-Colombe pour alimenter quelques fermes isolées :

Fournisseur	Volume acheté en 2019 en m ³	Volume acheté en 2020 en m ³
Saint-Pérvy-la-Colombe	2 000	1 500
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 000	1 500

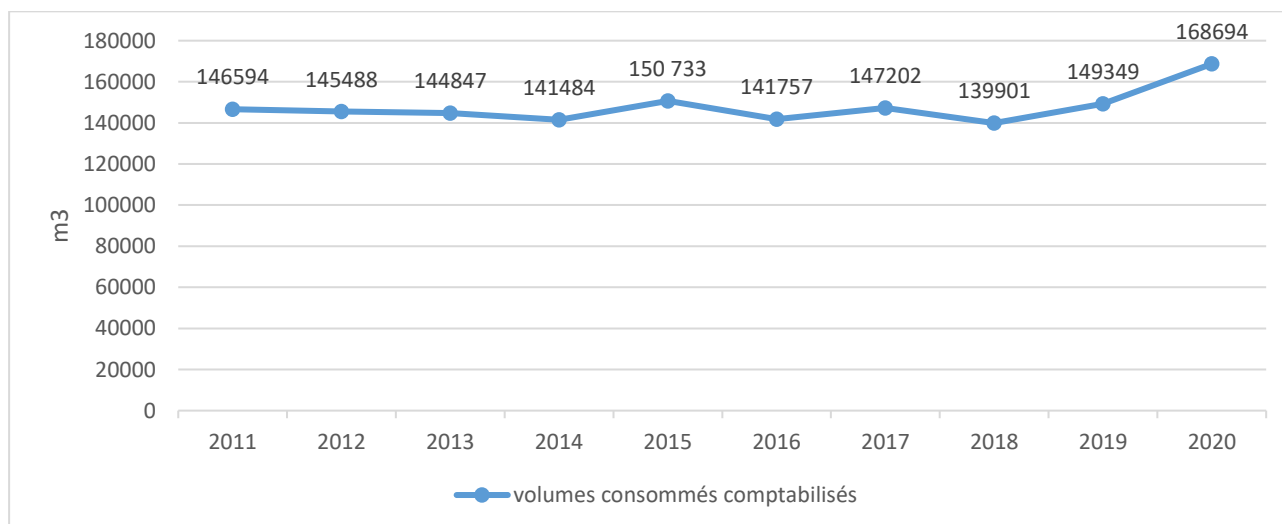
Eaux vendues :

Durant l'exercice 2020, le SIAEP a vendu à ses abonnés 168 694 m³ d'eau traitée (ce volume était de 149 349 m³ pour l'exercice 2019)

Le SIAEP vend également de l'eau traitée à la Commune d'Epieds en Beauce (pour alimenter des habitations isolées). Durant l'exercice 2020, le volume d'eau vendue à la Commune d'Epieds est de 730 m³ (Il était de 650 m³ pour l'exercice 2019).

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³
Abonnés domestiques	149 349	168 694
Total vendu aux abonnés (V7)	149 349	168 694
Commune d'Epieds en Beauce	650	730
Total vendu à d'autres services (V3)	650	730

Sur les dernières années, l'évolution des volumes d'eau consommés comptabilisés est la suivante :



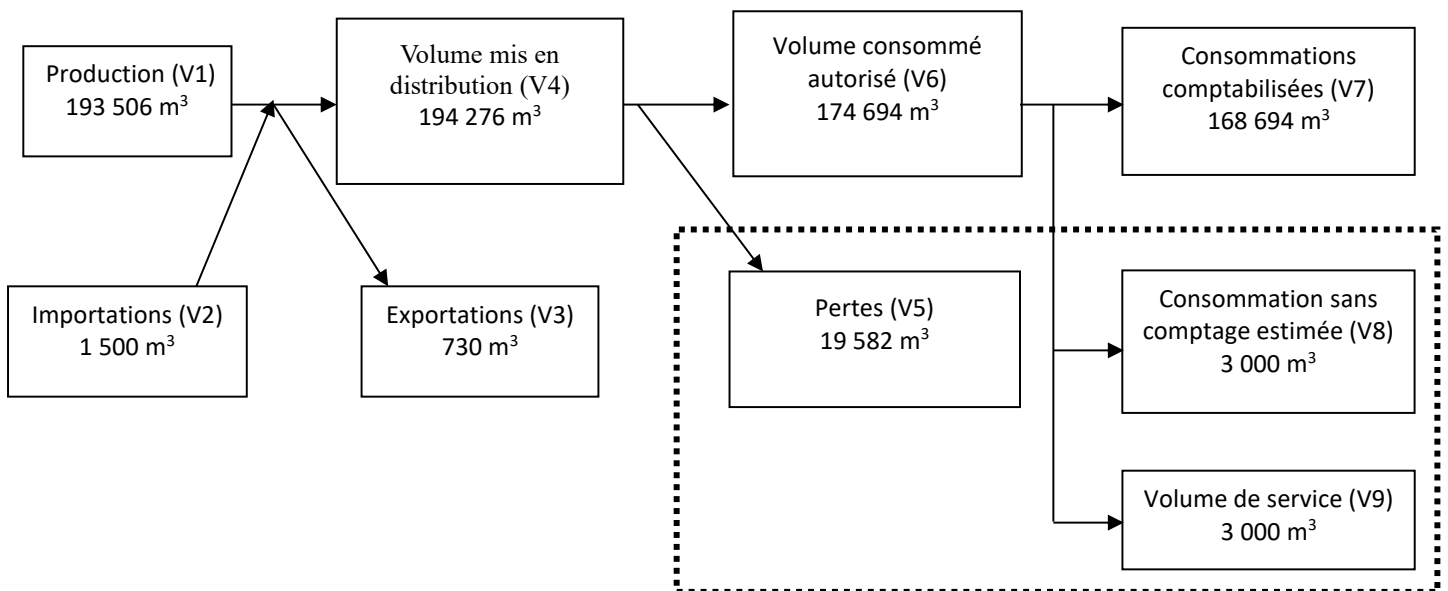
Autres volumes :

Le volume de consommation sans comptage est le volume estimé utilisé par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, de l'arrosage du domaine public.

Le volume de service est le volume estimé pour l'exploitation du réseau de distribution (par exemple lors de purges ou du nettoyage des châteaux d'eau).

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	3 000	3 000
Volume de service (V9)	3 000	3 000

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



3 – LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

3-1 LA QUALITE DE L'EAU



CF Annexes 1 et 2

Tous les mois, une analyse est effectuée sur les différents sites, mais également chez les usagers, par les laboratoires CARSO, et par la DDASS. Les résultats sont adressés aux Mairies pour affichage, permettant aux usagers de connaître la qualité de l'eau.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2019	Nombre de prélèvements non-conformes en 2019	Nombre de prélèvements réalisés en 2020	Nombre de prélèvements non-conformes en 2020	Taux de conformité en 2020
Microbiologie	13	0	13	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	13	0	16	2	87,5 %

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

3-2 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013. De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (0 et 110 pour les services sans mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points des parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux mentionnant : linéaire, catégorie de l'ouvrage et précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant référence du carnet métrologique et date de pose.	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (schéma directeur en cours d'élaboration)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	90

3-3 LE RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	85,7 %	87,2 %	90 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,24	4,19	4,71
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,4	83,8	86,8

3-4 L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m³/j/km (0,8 en 2019).

3-5 L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 0,5 m³/j/km (0,5 en 2019).

3-6 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé, par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles, effectuées pour mettre fin à un incident localisé, ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été changé.

Au cours des 5 dernières années, 1,350 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,26 % (0 en 2019).

3-7 L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captable, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé, selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en Préfecture
- 60 % Arrêté Préfectoral
- 80 % Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)
- 100 % Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est : 70,25 %

Forage du Rondeau : 60% (60% en 2018).

Forage de La Vallée : 80%

4 – DONNEES FINANCIERES

4-1 LE PRIX DE L'EAU

La facture d'eau comprend obligatoirement une part proportionnelle à la consommation, et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite « part fixe » (abonnement, location de compteur...)

Prix de l'eau : **1,05 € du m³**

Contribution « entretien réseau » : 6,00 €/an
Contribution instaurée en 2014 en vue de financer le renouvellement du réseau

Redevance pollution domestique :

Part reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, organisme public de l'Etat, chargée d'initier, à l'échelle de son bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution, et la protection des milieux aquatiques.

- 0,23 € par m³ consommé pour les Communes de Gémigny, Rozières-en-Beauce, Coulmiers et Huisseau-sur-Mauves.
- 0,30 € par m³ consommé pour la Commune de Saint Sigismond.

La location de compteur :

Le tarif de location de compteur varie en fonction de son diamètre :

- Ø 15 : 42,00 €/an
- Ø 20 : 56,00 €/an
- Ø 30 : 71,00 €/an
- Ø 40 : 78,00 €/an
- Ø 65 : 78,00 €/an

TVA non applicable - art. 256 B du CGI

Tarifs		Du 01/04/2019 au 31/03/2020	Du 01/04/2020 au 31/03/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€/an)			
	Abonnement DN 20mm (location du compteur)	52,00 €	56,00 €
	Entretien réseau	6,00 €	6,00 €
Part proportionnelle (€/m ³)			
	Prix au m ³	1,05 €/m ³	1,05 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA : non applicable – art 256 B du CGI	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 ou 0,30 €/m ³ *	0,23 ou 0,30 €/m ³ *

- Selon la Commune habitée (cf Redevance pollution domestique)

Facture d'eau type :

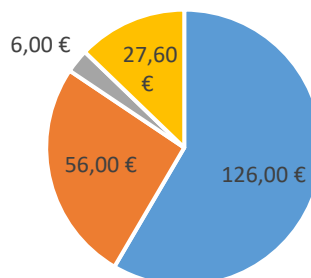
Les tarifs applicables du 01/04/2020 au 31/03/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Pour les Communes de Gémigny, Rozières en Beauce, Coulmiers et Huisseau sur Mauves :

Facture type	Du 01/04/2019 au 31/03/2020 en €	Du 01/04/2020 au 31/03/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	58,00	62,00	+ 6,9 %
Part proportionnelle (120m3)	126,00	126,00	=
Montant de la facture revenant à la collectivité	184,00	188,00	+2,2 %
Taxes et redevances			
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	=
TVA : non applicable – art 256 B du CGI	0	0	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	27,60	27,60	=
Total	211,60	215.60	+ 1,9 %
Prix au m³	1,76	1,80	+ 2,3 %

facture type pour 120m3

- Eau
- Location compteur
- Entretien réseau
- Redevance pollution



Pour la Commune de Saint Sigismond

Facture type	Du 01/04/2019 au 31/03/2020 en €	Du 01/04/2020 au 31/03/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	58,00	62,00	+ 6,9 %
Part proportionnelle (120m3)	126,00	126,00	=
Montant de la facture revenant à la collectivité	182,00	184,00	+ 2,2 %
Taxes et redevances			
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	=
TVA : non applicable – art 256 B du CGI	0	0	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,00	36,00	=
Total	220,00	224,00	+ 1,8 %
Prix au m³	1,83	1,87	+ 2,2 %

Les tarifs des travaux :

	2019	2020
Branchement : - Ø 15 ou 20	726,00 €	726,00 €
- Ø 30	886,00 €	886,00 €
- Ø 40	1 045,00 €	1 045,00 €
Taxe de raccordement	230,00 €	230,00 €
Déplacement	28,00 €	28,00 €
Main d'œuvre fontainier	34,00 €/heure	34,00 €/heure
Frais de facturation intermédiaire	18,00 €	18,00 €
Fermeture ou réouverture d'un compteur	18,00 €	18,00 €

Selon délibérations : - n° 13/2019 du 19/12/2019 (pour les tarifs travaux 2020).
- n° 6/2020 du 10/03/2020 (pour le prix de l'eau et tarifs abonnements)

4-2 MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

Les tarifs de l'eau et de location de compteur sont votés et publiés (transmis en Préfecture et affichés en Mairies), par le Comité Syndical avant le 31 mars, pour être applicables au 1^{er} avril, date de début d'exercice.

Les tarifs des travaux et « entretien réseau » sont votés avant le 31 décembre pour être applicables au 1^{er} janvier.

Le forfait « entretien réseau » a été porté à 6,00 € au 1^{er} janvier 2020 (Délibération n° 13/2019 du 19/12/2019).

Le prix de l'eau reste inchangé depuis le 01/04/2018 : 1,05 € du m³ d'eau (il était à 1,00 € depuis le 01/04/2016). Il a été porté à 1,10 au 01/04/2021.

Les tarifs de location de compteur ont été augmentés au 01/04/2020.

Facturation :

Les factures annuelles :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle, entre mars et juillet selon les Communes.

La facturation est effectuée annuellement également, au fur et à mesure des relevés.

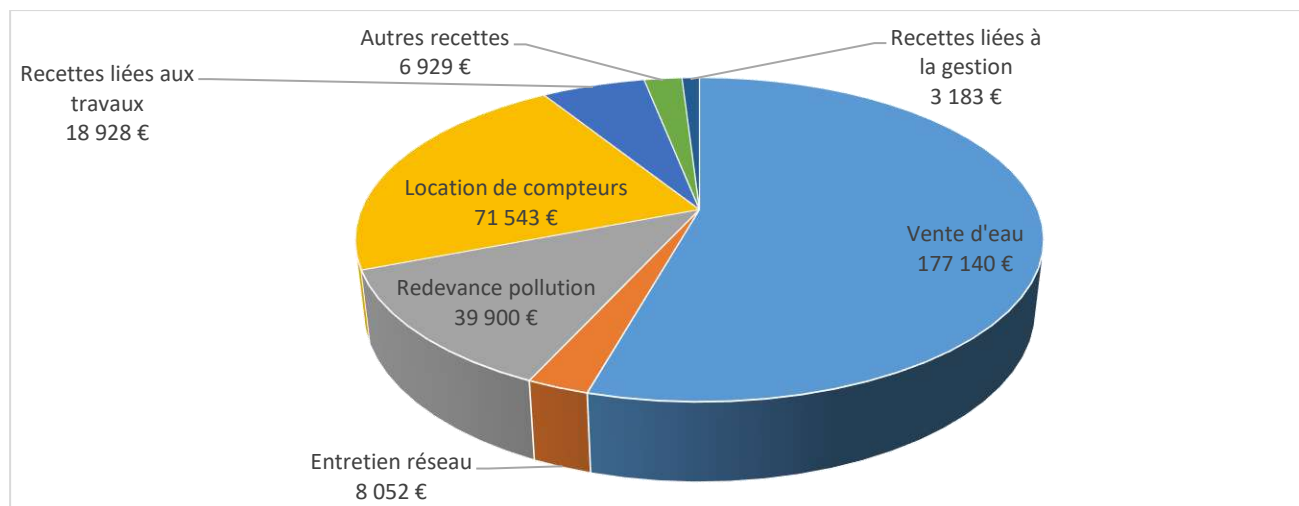
Les factures intermédiaires : ce sont les factures établies en dehors de la facturation annuelle : résiliation de contrat suite à une vente ou au congé d'un bail, fermeture ou réouverture d'un compteur.

A ces factures, sont appliqués des frais d'un montant de 18,00 €.

Le paiement de la facture est exigible dès réception et dans le délai indiqué (1 mois). Il doit être effectué auprès du Service de Gestion Comptable situé à MEUNG SUR LOIRE (45130) , 11 rue Saint Jean.

4-3 BILAN D'EXPLOITATION : **recettes de fonctionnement de la collectivité**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
Quantité d'eau vendue (en m3)	149 349	168 694
Recettes vente d'eau aux usagers	266 023	296 635
<i>dont eau au m3</i>	156 606	177 140
<i>dont redevance pollution</i>	35 256	39 900
<i>dont location de compteurs</i>	66 133	71 543
<i>dont entretien réseau</i>	8 028	8 052
Total recettes de vente d'eau	266 023	296 635
Recettes liées aux travaux	7 606	18 928
Recettes liées à la gestion	482	3 183
Autres recettes	10 964	6 929
Total autres recettes	19 052	29 040
Total des recettes	285 075	325 675



4-4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Etat de la dette :

⇒ Le SIAEP a souscrit un emprunt auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE en 2011, pour le financement des travaux de la nouvelle ressource en eau, d'un montant de 250 000,00 € (durée : 15 ans).

Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élevait à : **94 671,23 €**
Montant de l'annuité remboursée en 2020 en capital : 17 209,90 €
en intérêts : 3 580,20 €

Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	92 570	83 910
Montants des subventions en €	5 445	0

Amortissements : Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 105 330,95 € (80 826,12 € en 2019).

Branchement en plomb : le réseau du SIAEP ne comptant aucun branchement en plomb, aucun investissement n'est prévu pour leur remplacement, dans le cadre de la législation en vigueur.

4-5 ACTIONS DE SOLIDARITE

L'année 2020, le service a reçu une demande d'abandon de créance : 220,96 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0013 €/m³ pour l'année 2020 (0,00 €/m³ en 2019).

4-6 PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

⇒ Depuis 2014, remplacement progressif des compteurs, en particulier les plus anciens, par des compteurs neufs. Ces nouveaux compteurs peuvent être équipés de tête à distance (fonctionnant par radio fréquence), qui permet un relevé plus facile.

⇒ Elaboration d'un schéma directeur, en concertation avec le Département du Loiret, dans le but de détecter d'éventuels problèmes de CVM : cette étude a commencé en août 2021, par le repérage sur site de toutes les vannes et bouches à clé

⇒ Rénovation du château d'eau de Gémigny : les travaux auront lieu à partir de février 2022.


Ils consistent en :

- La réfection de l'étanchéité de la cuve (résine armée)
- L'imperméabilisation de la surface intérieure du dôme
- Le remplacement de canalisation, vidange et trop plein, et des manchettes
- Mise en sécurité des échelles d'accès à la cuve
- Et le changement de conduite au pied du château d'eau.


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS



		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 901	2 932
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,76	1,8
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	87,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,2%	90%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,8	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,6	0,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0013



045000594
SYND. GEMIGNY



Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine. La gestion de l'eau est en régie syndicale.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de GEMIGNY, ROZIERES-EN-BEAUCE, SAINT-SIGISMOND, HUISSEAU-SUR-MAUVES et COULMIERS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2020, 16 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 350 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires	
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique	

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	24,6 °F	25,5 °F	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	2,8 mg/L	3,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,012 µg/L Atrazine déséthyl	0,012 µg/L Atrazine déséthyl	Nombre de molécules recherchées : 276. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,63 mg/L	0,63 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	Inférieure au seuil de détection	17 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	3,0 µg/L	3,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale du Loiret
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 32 32 Fax 02 38 54 46 03
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.

- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Affaire suivie par :
 Dominique LE FRANC
 Tel : 02 38 77 31 36

Destinataires

 MONSIEUR LE PRESIDENT - S.I.A.E.P. GEMIGNY
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ROZIERES EN BEAUCE

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

SIAEP GEMIGNY

Prélèvement	00148149	Commune	ROZIERES-EN-BEAUCE
Unité de gestion	D184 SIAEP GEMIGNY	Prélevé le :	lundi 30 août 2021 à 09h33
Installation	UDI 000594 SYND. GEMIGNY	par :	CARSO-SB
Point de surveillance	S 000002720 ECARTS	Type visite :	D1
Localisation exacte	MR BRANCOURT, 164 BAGATELLE, ROBINET EXTERIEUR	Motif:	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
Température de l'eau	17,6	°C				25,00
Chlore libre	<-0,03	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	<-0,03	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

 Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
 Type d'analyse : D1FM Code SISE de l'analyse : 00161395 Référence laboratoire : LSE2108-46334

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg/PU/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphéométrique NFU	0,27	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-58h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,80	unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	578	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<-0,05	mg/L				0,10
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/L				200,00
Manganèse total	<10	µg/L				50,00
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<-0,004	µg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00148149)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

 Signé à Orléans le 14 octobre
 2021

 Pour le directeur général de
 l'Agence régionale de santé
 Centre-Val de Loire,
 L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL